



ROLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026 – 2027 – 2028 (Premier exercice financier)

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Cookshire-Eaton sera, en 2026, en vigueur pour son premier exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

En vertu de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L. R. Q., chapitre F-2.1), avis est donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de cette Loi, à l'égard du rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 (L. R. Q., chapitre F-2.1).

La demande de révision doit être faite sur la formule prescrite à cette fin au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Cette formule est disponible à l'Hôtel de Ville.

La demande de révision doit être déposée à l'Hôtel de Ville ou y être envoyée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

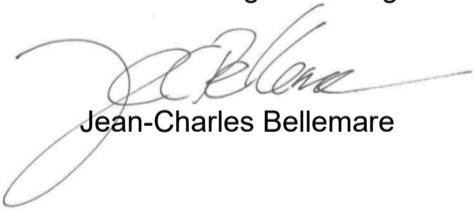
**Ville de Cookshire-Eaton
220, rue Principale Est
Cookshire-Eaton (Québec) J0B 1M0**

Lors de son dépôt, la demande de révision du rôle d'évaluation foncière doit être accompagnée de la somme d'argent suivante selon les catégories pour chaque unité d'évaluation :

- Propriété évaluée à 500 000,00 \$ ou moins : 88,80 \$
- Propriété évaluée entre 500 001,00 \$ à 2 000 000,00 \$: 355,00 \$
- Propriété évaluée entre 2 000 001,00 \$ à 5 000 000,00 \$: 591,70 \$
- Propriété évaluée à 5 000 000,00 \$: 1 183,75 \$

Donné à Cookshire-Eaton, ce 4 novembre 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim


Jean-Charles Bellemare

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Ville de Cookshire-Eaton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Ville et affiché ledit avis aux différents endroits prévus.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4 novembre 2025.

Le directeur général / greffier-trésorier


Jean-Charles Bellemare